
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

JEUDI 8 MARS 2018

Personnes présentes :

- ✚ **Représentants des familles :** Mme CORDEY Sarah, Mme LE COZ Jeanne, M. TANNOU Philippe
- ✚ **Représentante du personnel :** Mme DAVID Brigitte
- ✚ **Représentantes des résidents :** Mme LE FALHER Solange, Mme HILY Christiane, Mme VERSIGNY Eliette
- ✚ **Invités :** Mme RICARD Sophie (Ergothérapeute), Mme GUEGAN Audrey (Infirmière Référente), M. LE BORGNE (Responsable Ansamble/Breiz restauration), Mme MAGADUR Charlotte
- ✚ **Représentant de la municipalité :** M. FALQUERHO Gérard
- ✚ **Représentant de la direction :** M. MINETTI Michel

Personnes excusées :

- ✚ **Invitées :** Mme GUYOT Youna (Psychologue), Mme BIDAULT Mélanie, Mme MUSSET Marie-Céline
- ✚ **Représentant du Conseil d'administration :** M. POULMARC'H Dominique

Début de la séance à 10h30

Mme HILY Christiane, Présidente du conseil de la vie sociale ouvre la séance. Les points évoqués sont les suivants :

1. Approbation du procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 8 mars 2018
2. Point sur la restauration
3. Point sur l'animation
4. Point sur le médecin coordonnateur
5. Point sur les travaux
6. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

1. Approbation du procès-verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 7 décembre 2017

Le procès verbal du Conseil de la Vie Sociale du jeudi 7 décembre 2017 ne suscite pas de commentaire et est validé à l'unanimité.

2. Point sur la restauration

Mme DAVID Brigitte, Animatrice rappelle que chaque conseil de la vie sociale est précédé d'une commission de restauration où les résidents peuvent librement donner leur avis sur la restauration. Cette commission s'est déroulée en présence d'Angèle (Chef gérant à Ansamble) et de plusieurs résidents.

Lors de la commission du mercredi 7 mars 2018, il en ressort les remarques suivantes :

- ✚ Le petit déjeuner : certains résidents se plaignent que le thé ne soit pas assez chaud. Cela concerne les résidents servis dans les derniers. Le problème peut aussi provenir de la température de départ qui n'est pas assez chaude. Les tranches de brioches jugées insuffisantes ont été remplacées par des pains au lait.
- ✚ Le déjeuner : les portions des entrées sont trop petites. Il est observé un manque de cuisson pour les pâtes ou les pommes de terre. Le lard remporte un vif succès auprès des résidents qui voudraient le voir plus souvent au menu. Pour information, il est proposé au menu toutes les 6 semaines. Le responsable d'Ansamble propose de le mettre au menu toutes les 3 semaines. Quant au poisson, de nombreux résidents demandent que le nom du poisson soit indiqué sur le panneau d'affichage des menus. Quant aux fromages qui ne sont pas assez vairés, les résidents émettent le souhait d'avoir du tartare ou du boursin en portion individuel ou à la coupe. Les portions des desserts sont parfois trop petites ou manquent de goût. Les fruits (pommes, poires) ne sont pas assez murs. Il faudrait proposer des « petits suisse » à la place du fromage blanc. L'apéritif étant servi en systématique avant l'installation à table, certains résidents demandent à ce qu'il ne soit pas imposé et puissent avoir le libre choix.
- ✚ Le goûter : pas de remarque particulière
- ✚ Le dîner : Il est observé une nette amélioration pour les potages. Certains résidents souhaiteraient pouvoir disposer de ramequins de gruyère ou crème à rajouter au potage. Les tartes sont trop souvent au menu. En substitution du jambon blanc, il serait souhaitable de servir d'autres variétés de charcuterie (rôti de porc, rosette...). Trop de plats à base de lardons entrent dans la composition des menus. D'une manière générale, il est constaté que les plats ne sont pas assez chauds.

Mme VERSIGNY Eliette fait remarquer que la sauce accompagnant les endives au jambon était trop liquide. Par ailleurs, elle demande que les menus soient adaptés à l'état de santé du résident malade (en cas de gastro-entérite par exemple). Il lui est indiqué que cela est discuté lors des transmissions médicales quotidiennes et que le nécessaire est fait.

Elle observe aussi que le personnel de restauration aide à l'installation des résidents en salle à manger et demande si cela est indiqué dans le contrat. M. LE BORGNE informe qu'il n'y a pas d'indications particulières et que c'est du donnant-donnant ; le personnel de la résidence aidant volontiers au service dans les étages.

De plus, elle signale également que tous les week-ends, beaucoup de résidents s'agglutinent à l'accueil sur les coups de midi et qu'il n'y a pas assez de chaises pour tout le monde. M. MINETTI Michel indique que l'ouverture de la salle à manger au moment de la descente des résidents permettrait de désengorger l'accueil. Il y aura lieu bien sûr d'attendre l'installation de tout le monde avant de débiter le service et de ne pas anticiper dans la mise en place des plats. Cela aura pour conséquence positive de ralentir la cadence du déjeuner se terminant souvent vers les 12h45.

Lors de cette commission, il a été aussi remonté que les bouteilles d'eau ne sont pas toujours pré-ouvertes pour les résidents rencontrant des difficultés.

Pour conclure ce point, M. MINETTI Michel apporte son point de vue sur la restauration. Dans l'ensemble, les indices sont très satisfaisants. Les points d'amélioration portent sur du détail. Il souligne la réactivité du personnel de restauration au vue des éléments abordés lors des transmissions médicales.

3. Point sur l'animation

M. MINETTI Michel informe du recrutement de Charlotte, volontaire en contrat civique depuis le 5 mars 2018 pour une durée de 8 mois, en soutien à l'animation et de l'ergothérapeute.

Il indique aussi que la résidence organisera un vide-grenier le dimanche 23 septembre sur le parking avec une cinquantaine d'exposants (salariés de la résidence ou personnes extérieures) avec buvette dont les bénéficiaires seront destinés au service animation.

Par la suite, Mme DAVID Brigitte énumère les animations mises en place depuis le dernier conseil de la vie sociale et les animations à venir :

- ✚ Le goûter de Noël, le mercredi 20 décembre
- ✚ Un loto, le lundi 1^{er} janvier
- ✚ La participation à la chorale avec la résidence Le Belvédère à Caudan, le 10 janvier 2018
- ✚ Un repas crêpes, le 12 février
- ✚ Une soirée dînatoire dansante, le 27 février avec 35 résidents
- ✚ Une sortie au restaurant « De la terre à l'assiette » à Caudan, le 6 mars
- ✚ Le goûter des aînés à la salle des fêtes de Kergoff organisé par la mairie de Caudan
- ✚ Le séjour à Crozon pour 11 résidents, du 4 au 8 juin

Mme VERSIGNY Eliette émet le souhait de pouvoir s'initier à l'informatique. Une réflexion va être engagée pour mettre en place un point informatique qui pourrait se faire avec l'aide de Charlotte.

4. Point sur le Médecin Coordonnateur

Suite à la démission du Docteur LEBRUN Hervé en fin d'année dernière, M. MINETTI Michel informe que la candidature d'un Médecin Gériatre sera validée par le conseil d'administration la semaine prochaine.

Mme VERSIGNY Eliette s'interroge sur le rôle d'un Médecin Coordonnateur en EHPAD. M. MINETTI Michel indique que les missions consistent, en outre à :

- Donner son avis sur les dossiers d'admission
- Coordonner l'activité des médecins libéraux
- Mettre en place des protocoles
- Conduire une politique médicale d'établissement

5. Point sur les travaux

Le permis de construire visant à une extension sur la façade « ouest » a été délivré par la mairie. L'appel d'offres vient d'être lancé. Les travaux devraient démarrer sur le mois de juin 2018. Le financement de ces travaux sera réalisé entre autre par un prêt locatif social permettant aux résidents une fois les travaux achevés de bénéficier de l'APL plus favorable que l'ALS.

6. Questions diverses « libre expression » : la parole aux résidents, familles et personnel

Une boîte à idées est à disposition des familles et résidents à l'accueil. Après ouverture, celle-ci comporte un courrier. Le Directeur en fait lecture.

« Depuis quelques visites, je trouve que la chambre de maman n'était pas très nette mais dimanche 24 sa chambre était vraiment sale, de la nourriture collée sur sa table, de la poussière et saleté au sol. Je vous remercie de prendre en compte mes remarques et vous souhaite une bonne année. P.S. : j'ai fait la remarque à une aide-soignante et le lendemain sa chambre était nettoyée. »

En réponse à cette lettre, il est indiqué que toute remarque est constructive.

D'autres points ont été abordés.

Après renseignement pris auprès de la sécurité sociale, Mme GUEGAN Audrey informe que les bas de contention ne sont plus à la charge de la résidence. Chaque résident se doit donc de s'adresser à sa caisse d'assurance maladie et à sa mutuelle pour une prise en charge.

M. MINETTI Michel fait une analyse des résultats de l'enquête réalisée en 2015 par l'ARS portant sur « le regard sur la bientraitance dans les EHPAD bretons », accessible sur le site internet de l'ARS. Il est question dans cette analyse du projet personnalisé du résident, de la prévention et la gestion des risques dans le respect des droits des personnes. Il souligne que la résidence remplit ses objectifs en matière de bientraitance.

M. TANNOU Philippe questionne sur la formulation du point 1 du procès-verbal à savoir si les prises de décisions sont appliquées après validation du procès-verbal. M. MINETTI Michel répond que les décisions sont immédiatement mises en œuvre. De plus, il fait part d'un problème technique au niveau de la chasse d'eau de la salle de bains de son père et que le seuil de la porte frotte beaucoup en raison du remplacement du sol de la chambre. M. MINETTI Michel informe que le nécessaire sera fait afin de remédier à ces problèmes.

En raison des températures des derniers jours, M. MINETTI Michel informe que des sondes de relevé de température vont être installées dans les zones où il semble y avoir de grandes fuites thermiques.

Pour conclure ce conseil, Mme VERSIGNY Eliette tient à remercier l'ensemble du personnel pour leur gentillesse et leur dévouement.

En l'absence de questions, la réunion est levée.

Fin de la séance à 12h10

***Prochain Conseil de la Vie Sociale (sous réserve)
Jeudi 31 mai 2018
à partir de 10h30***